Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20260530-2026_06_01S-DE

DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

SYNDICAT DE VOIRIE DE LA VALLEE DES RIVES DU LEFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL
DU 30 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 07

L'an deux mil vingt-six, le trente mai à neuf heures, le Comité Syndical Intercommunal étant réuni au Centre Technique de Gommenec'h, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Gilles LE ROY, Président.

Nombre de présents : 07
Suffrages exprimés : 07

Date de convocation : 19/05/2026

Etaient présents : COURREGELONGUE F. ; BOIZARD S. ; DROUET P. ; GUERNION N. ; LE ROY G. ; LE VOGUER D. ; VINCENT E.

Date de l'affichage : 05/05/2026

Un scrutin a eu lieu, Florian COURREGELONGUE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 1

ELECTION DU PRESIDENT

Vu la délibération n° 04 du conseil municipal de Gommenec'h en date du 18 mai 2026 nommant les représentants au sein du Syndicat de Voirie de la Vallée du Leff,

Vu la délibération n° 05 du conseil municipal de Trévérec en date du 4 mai 2026 nommant les représentants au sein du Syndicat de Voirie de la Vallée du Leff,

Monsieur Gilles LE ROY, Président du Syndicat, donne la parole au membre le plus âgé de l'assemblée afin de procéder à l'élection du Président.

En application des articles L.5211-2 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu par le Comité Syndical au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Gilles LE ROY, le plus âgé, demande à l'assemblée qui est candidat.

Monsieur Gilles LE ROY présente sa candidature.

Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20260530-2026_06_01S-DE

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	7
Majorité absolue	4

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LE ROY Gilles	7	Sept

Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Gilles LE ROY a été proclamé Président et a immédiatement été installé.

Certifié conforme,
Le Président,
Gilles LE ROY

